

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



12689  
Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/CAP.3/12  
21 avril 1970

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Conférence des planificateurs africains  
Troisième session  
Addis-Abéba, 20-29 mai 1970

STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT  
ET  
PLANIFICATION REGIONALE

M70-899

1. La planification du développement en Afrique a fait de remarquables progrès au cours des années 60. L'un des principaux traits qui distinguent la planification actuelle de celle des premières années qui ont suivi l'accession à l'indépendance est l'intérêt croissant que suscite la planification régionale, c'est-à-dire l'élaboration de plans et de programmes destinés aux différentes régions de chaque pays : provinces, districts, départements, etc.

2. Les premiers plans à long terme des pays africains ne contenaient que peu ou pas de postes relatifs au développement régional, mais les plans africains dits de la "deuxième génération" accordaient plus d'importance aux problèmes régionaux. De nombreux plans comprennent actuellement des chapitres spéciaux concernant les programmes de développement régional.

3. Lorsqu'un problème existe, il doit y avoir une autorité pour s'en occuper. Ainsi qu'il ressort de l'annexe, 28 pays africains ont déjà créé des services spéciaux chargés des problèmes régionaux. Ces services relèvent en règle générale, des ministères de la planification.

4. L'attention croissante accordée au développement régional a conduit en matière de planification régionale à élaborer des méthodes et à pratiquer une gestion d'une complexité et d'une efficacité accrues, comme par exemple la régionalisation (création d'une nouvelle série de régions économiques ou de régions de planification remplaçant les subdivisions administratives périmées); à accroître le pouvoir des administrations locales dans la planification du développement; et à organiser une série d'enquêtes régionales et d'études de faisabilité. Onze pays africains ont fait appel officiellement à l'Organisation des Nations Unies, et parfois directement à la CEA, pour obtenir une assistance technique en vue d'une planification régionale.

5. Cette évolution est le signe que l'on se rend mieux compte de l'importance du développement régional pour le progrès économique et social. On peut considérer le fait de prêter attention aux problèmes régionaux comme un indice de maturité dans le domaine de la philosophie de la planification nationale. Les raisons qui ont contraint gouvernements et planificateurs à évoluer en ce sens sont évidentes et peuvent être mentionnées ici.

6. Avant l'accession à l'indépendance, on ne s'était jamais soucié d'un développement régional digne de ce nom, et les pays africains ont hérité des inégalités économiques interrégionales. Le développement se limitait à un petit nombre de centres d'importance limitée, tels que les capitales et les ports. Dans les régions écartées, d'immenses étendues étaient négligées. La polarisation de la croissance économique exigeait de toute urgence de nouvelles dispositions en vue d'un développement économique régional équilibré.

7. On constate en matière de développement économique et social, quand on compare les zones urbaines et rurales, une inégalité des plus frappantes, que le récent et puissant mouvement d'urbanisation, qui se poursuit, a encore aggravée.

8. Il n'existe aucun pays africain que l'on puisse dire homogène à l'échelle nationale. La conglomération de tribus distinctes doit être considérée comme étant partie intégrante de chaque réalité nationale. En matière de planification régionale, cela signifie que le fait de négliger une ou plusieurs régions revient à négliger certains groupes ethniques. Une planification complète et détaillée du développement régional est une condition essentielle du renforcement de l'unité nationale et de la stabilité de chaque pays.

9. De nombreux pays ont entrepris la réalisation d'énormes projets industriels portant par exemple sur des installations hydro-électriques, des entreprises minières ou des lignes de chemin de fer. Dans les régions où ces projets doivent être exécutés, on se heurte à un problème multi-sectoriel complexe qui ne peut être résolu que par l'adoption d'une optique globale à l'égard du développement de la région considérée. Ces projets gigantesques donnent un élan particulier à la planification régionale, et sont complétés par toute une série de projets de développement communautaire de peu d'envergure mais d'une importance primordiale.

10. Une analyse détaillée permettrait d'allonger cette liste, mais les éléments mentionnés suffisent à illustrer l'étendue du problème et les exigences qu'il comporte.

11. Le développement régional est un élément indissociable du développement économique et social, et la planification régionale est de même un élément indissociable de la planification générale, tributaire des idées, des objectifs et des politiques élaborées dans le cadre de cette dernière. Puisque la planification régionale contribue à résoudre les grands problèmes nationaux, elle doit être incluse dans la stratégie du développement national et harmonisée avec celle-ci.

12. Il n'est pas facile d'exposer brièvement toutes les idées et méthodes relatives à la planification régionale. Le présent document est complété par un glossaire spécial tenant lieu de manuel intitulé "Planification régionale et localisation des projets" (E/CN.14/CAP.3/12a).

13. On peut formuler certaines recommandations en vue d'une nouvelle amélioration en matière de planification régionale. Leur mise en oeuvre exige, non une application dogmatique, mais une analyse de situation, étant donné que les solutions concrètes aux problèmes régionaux dépendaient des éléments de la situation dans le pays et la région en cause.

14. La condition primordiale à remplir consiste dans un effort constant pour renforcer les organes centraux de planification régionale en augmentant leurs efforts et en améliorant la formation de leur personnel, afin de les rendre plus actifs et plus efficaces.

15. Il est indispensable d'harmoniser les efforts de développement régional. Dans certains pays, les problèmes régionaux relèvent de différents ministères et services (planification, développement communautaire, administration locale, urbanisme, intérieur, développement rural ou agricole). Actuellement, la coordination laisse beaucoup à désirer.

16. Les renseignements relatifs aux problèmes régionaux doivent être centralisés, à commencer par les statistiques régionales, qui sont indispensables à une bonne planification.

17. La planification régionale dans les pays africains qui est et restera du domaine du gouvernement central, est tributaire des finances publiques, notamment pour l'infrastructure. Les services responsables en matière de finances et de planification doivent chercher plus courageusement par ailleurs à intéresser les investisseurs privés au développement régional. Il convient d'élaborer et d'appliquer des mesures économiques d'encouragement appropriées, afin d'attirer les chefs d'entreprises privées dans les régions d'intérêt prioritaire.

18. Parmi les nécessités actuelles figurent également l'accroissement progressif des compétences, de l'expérience et des capacités de gestion au sein des administrations locales (régionales), ainsi que l'adhésion des populations locales aux programmes de développement régional.

## ANNEXE I

TABLEAU I

Services de planification régionale existant dans  
les pays africains au début de 1969

<u>Sous-région et pays</u>	<u>Service de planification régionale au Ministère de la planifica- tion</u>	<u>Autres minis- tères s'occu- pant du déve- loppement régional a/</u>	<u>Services de développement local implan- tés dans les régions b/</u>	<u>Appareils admi- nistratif normal utilisé en vue de la planification et du dévelop- pement régionaux</u>
<u>Afrique du nord</u>				
Algérie	+	-	+	-
Libye	+	-	+	+
Maroc	+	+	-	+
Soudan	-	-	+	-
Tunisie	+	+	-	+
RAU	-	+	+	+
<u>Afrique de l'est</u>				
Botswana	-	-	-	+
Burundi	-	-	-	+
Ethiopie	+	+	-	+
Kénya	+	+	+	c/
Lesotho	-	-	-	+
Madagascar	+	+	-	+
Malawi	+	-	-	+
Maurice	-	+	-	+
Rwanda	-	+	-	+
Somalie	-	+	-	+
Souaziland	-	-	-	+
Tanzanie	+	+	-	+
Ouganda	+	+	-	+
Zambie	+	+	+	c/

TABLEAU 1 (suite)

Services de planification régionale existant dans  
les pays africains au début de 1969

Sous-région et pays	Service de planification régionale au Ministère de la planifica- tion	Autres minis- tères s'occu- pant du déve- loppement régional <u>a/</u>	Services de développement local implan- tés dans les régions <u>b/</u>	Appareils admi- nistratif normal utilisé en vue de la planification et du dévelop- pement régionaux
<u>Afrique de l'ouest</u>				
Dahomey	+	-	-	+
Gambie	-	+	-	-
Ghana	+	-	+	+
Côte-d'Ivoire	-	-	+	+
Libéria	+	-	-	+
Mali	-	+	+	d/
Mauritanie	-	-	+	d/
Niger	-	+	-	+
Nigéria	-	-	+	+
Sénégal	-	+	+	d/
Sierra Leone	-	+	+	+
Togo	+	-	+	d/
Haute-Volta	+	-	-	+
<u>Afrique du centre</u>				
Cameroun	+	+	+	-
RCA	-	+	+	+
Tchad	-	+	+	+
Congo (Rép. pop. du)	+	-	+	d/
Congo (Rép. dém. du)	-	-	-	+
Gabon	-	-	+	+

Notes : + = oui; - = non.

a/ Il s'agit surtout des Ministères chargés du développement rural, ainsi que de ceux dont relèvent l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les collectivités locales, la réforme agraire, etc.

b/ Il faut entendre par là des services spécialement chargés du développement régional.

c/ A l'échelon inférieur, on a créé de nouvelles régions économiques primaires autour des centres d'expansion.

d/ Régions de planification ne coïncidant pas avec les anciennes subdivisions administratives et ayant été créées aux fins du développement régional.

Source : Documentation disponible sur les différents pays.

## ANNEXE II

TABLEAU 2

Situation relative à la planification régionale dans  
les pays africains au début de 1969

Sous-région et pays	Plans régio- naux incor- porés aux plans natio- naux d'ensem- ble	Plans régio- naux pour certaines zones a/	Développement régional pris en considéra- tion pour la répartition géographique des projets	Participation aux programmes multinationaux de développement régional
<u>Afrique du nord</u>				
Algérie	-	+	+	-
Libye	-	+	+	-
Maroc	+	+	-	-
Soudan	-	+	+	-
Tunisie	-	+	+	-
RAU	-	+	+	-
<u>Afrique de l'est</u>				
Botswana	-	-	+	-
Burundi	-	-	+	-
Ethiopie	+	+	+	-
Kénya	-	+	+	-
Lesotho	-	-	+	-
Madagascar	-	+	+	-
Malawi	-	-	+	-
Maurice	-	-	+	-
Rwanda	-	-	+	-
Somalie	-	-	+	-
Souaziland	-	-	+	-
Tanzanie	-	+	+	+
Ouganda	-	+	+	-
Zambie	+	+	-	+

TABLEAU 2 (suite)

Situation relative à la planification régionale dans  
les pays africains au début de 1969

Sous-région et pays	Plans régio- naux incor- porés aux plans natio- naux d'ensem- ble	Plans régio- naux pour certaines zones a/	Développement régional pris en considéra- tion pour la répartition géographique des projets	Participation aux programmes multinationaux de développement régional
<u>Afrique de l'ouest</u>				
Dahomey	-	-	+	-
Gambie	-	-	+	+
Ghana	+	+	-	-
Côte-d'Ivoire	-	+	+	-
Libéria	-	-	+	-
Mali	+	-	-	+
Mauritanie	+	-	-	+
Niger	-	-	+	+
Nigéria	-	+	+	+
Sénégal	+	+	-	+
Sierra Leone	-	-	+	-
Togo	-	-	+	-
Haute-Volta	-	-	+	-
<u>Afrique du centre</u>				
Cameroun	-	-	+	+
RCA	+	-	-	-
Tchad	-	-	+	+
Congo (Rép. pop. du)	-	-	+	-
Congo (Rép. dém. du)	-	-	+	-
Gabon	-	+	+	-

Notes : + = oui; - = non.

a/ Zone faisant l'objet d'un projet, régions sous-développées, zones urbanisées, etc.

Source : Documentation disponible sur les différents pays.